



PROGRAMME DE FORMATION

-Autorisation de Conduite- CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION

Durée de la Formation

2 jours Formation Initiale
1 jour pour le Recyclage

Public Concerné

Personnes appelées à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté toute catégorie.

Nombre de Participants

Groupe de 6 personnes maximum (CACES) + pour de l'Autorisation de Conduite

Pré Requis

Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français.

Aptitude médicale à la conduite de chariot automoteur.

Etre âgé de 18 ans et plus.

Méthodes Pédagogiques

Apports théoriques sur vidéo projecteur

Démonstration du formateur

Exercices Pratiques

Attribution Finale

Autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Lieu de Formation

Dans votre entreprise pour la partie théorique, dans votre entreprise ou sur un autre site pour la partie pratique.

OBJECTIFS

-Situer le rôle des instances et répertorier les obligations imposées au conducteur dans le respect de la réglementation ;
-Etre capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en respectant les règles de conduite et de sécurité et ce, autant pour lui-même que pour les tierces personnes.

OBLIGATIONS LEGALES

Arrêté du 02/12/1998 –R233-13-19 :« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise ».

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Partie théorique :

- La réglementation ;
- La technologie : les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques ; leurs utilisations et fonctionnements ; les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance.
- La prévention : protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux.
- Les règles de conduite, de circulation en sécurité sur différents types de sols ; les règles de stationnement ; les principaux facteurs d'accidents.

Partie pratique :

- Vérifications du matériel : Etat général ; adéquation du chariot avec la charge ; les différents organes et leur fonction , dispositifs de sécurité ..
- Manœuvres : Opérations de prise de poste ; prise et dépose d'une charge ; circulation avec un chariot à vide et en charge ; positionnement en descente de plan incliné ; arrêt de sécurité ; opérations de fin de poste.

Recyclage :

Le recyclage pour ce type d'engin doit s'effectuer tous les 5 ans.